



CAUSONS LOGEMENT

Guide méthodologique

Pour la seconde phase de l'enquête

L'enquête « Causons logement » entre dans sa dernière étape. Après une première phase d'enquête visant à cerner les conditions de logement et de déplacement domicile-travail des travailleurs franciliens, l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Île-de-France a souhaité lancer une seconde phase complémentaire sous forme d'enquête flash afin d'approfondir des questions ayant émergé ces deux dernières années : l'impact de la crise sanitaire sur le logement et la mobilité géographique, les risques émergents au croisement de l'emploi et du logement.

À l'image de la première phase, un dispositif d'enquête mobilisant **deux supports principaux** (questionnaire papier, questionnaire numérique) a été mis en place dans ce but.

À terme, l'enquête « Causons logement » a vocation à se traduire par **deux grands types d'actions syndicales** : la rédaction d'un livre blanc sur le logement à l'échelle régionale (automne 2022) et l'élaboration d'actions visant à faire du logement un élément constitutif du dialogue social et mises en œuvre localement par les équipes syndicales avec le possible appui de l'Union régionale.

Pour favoriser ces dernières actions à l'échelle des entreprises ou administrations, le dispositif d'enquête prévoit la possibilité pour l'Union régionale de faire des **restitutions des résultats de l'enquête dans les entreprises ou administrations** intéressées dès lors qu'un nombre significatif de réponses aura été recueilli.

Cette note méthodologique est structurée en trois temps correspondant au découpage chronologique de l'enquête : l'organisation préalable de l'enquête (1), la réalisation de l'enquête en tant que telle (2) et l'action syndicale susceptible de résulter de l'enquête (3).

1. L'organisation préalable de l'enquête

L'enquête repose sur un dispositif mixte de diffusion du questionnaire. Il comporte d'abord un lien vers le **questionnaire numérique** qui permet à la fois de recueillir les réponses des personnes participant à l'enquête et de saisir ces réponses sur une plateforme dédiée. Il repose ensuite sur la mise à disposition d'un **questionnaire PDF à imprimer** (ou des versions papiers déjà imprimées).

L'Union régionale se tient à la disposition des équipes syndicales et joue un rôle d'appui tout au long de la réalisation de l'enquête.

2. La réalisation de l'enquête

Le temps de réponse aux questions est de **10 minutes** environ.

L'Union régionale se tient à la disposition des équipes syndicales pour échanger avec elles si elles le souhaitent sur les dimensions très concrètes de l'organisation de l'enquête.

Pour diffuser le questionnaire, l'équipe syndicale dispose de deux supports : le questionnaire papier et le questionnaire numérique. Chacun a ses avantages et ses inconvénients :

- **le questionnaire papier** favorise la construction d'un lien de proximité avec les salariés/agents, mais contraint l'équipe syndicale à prévoir du temps pour saisir les

réponses sur la plateforme en ligne (voir encadré sur la saisie du questionnaire numérique) ;

- **le questionnaire numérique** est plus « désincarné » mais également plus facile à diffuser – *a fortiori* dans le contexte actuel de crise sanitaire et de développement du télétravail qui sont susceptibles de réduire les possibilités d'aller au contact des salariés ou agents sur les lieux de travail.

En outre, plusieurs options peuvent être envisagées concernant l'administration de l'entretien : distribuer des questionnaires papier à remplir par les personnes, remplir le questionnaire en présentiel (le militant utilise son smartphone pour saisir directement sur l'application numérique les réponses recueillies auprès de la personne), administrer le questionnaire dans le cadre d'un entretien organisé en visio avec un ou plusieurs personnes (chaque répondant saisissant lui-même ses réponses sur l'application numérique), etc.

La saisie du questionnaire papier sur l'application numérique

La saisie sur le questionnaire numérique des réponses recueillies *via* les questionnaires papiers constitue une phase essentielle du processus d'enquête.

Pour mener à bien cette étape, il convient d'abord pour l'équipe syndicale de s'assurer qu'elle dispose bien des effectifs suffisants. Le travail de saisie ne représente pas une charge démesurée si le travail est réparti entre un nombre suffisant de militants. Avec un peu d'entraînement, la saisie d'un questionnaire ne prend que quelques minutes.

Pour saisir un questionnaire, il faut ensuite intégrer quelques règles de fonctionnement :

- Le questionnaire numérique a été conçu de manière à permettre au répondant (ou au militant qui saisit les réponses d'un travailleur) de revenir en arrière en cliquant sur les cartouches orange « précédent » et « suivant » en bas du questionnaire.
- La saisie du questionnaire est terminée une fois que le répondant a cliqué sur la cartouche « Valider & terminer » sur la dernière page. Cette dernière étape est essentielle : faute de validation finale, les réponses saisies ne pourront pas être prises en compte dans les résultats ni dans les traitements statistiques opérés au terme de l'enquête.
- Le répondant a la possibilité de revenir en arrière pour modifier ses réponses, y compris dans les cas où il a déjà validé la saisie du questionnaire.
- Il n'est en revanche plus possible de modifier les réponses saisies pour un questionnaire une fois que l'on a commencé la saisie d'un nouveau questionnaire ou que l'on a supprimé la fenêtre de navigation internet.

3. L'action syndicale résultant de l'enquête

La fin de l'enquête marque le début d'une nouvelle séquence qui vise à mettre l'enquête au service d'une action syndicale sur le logement. Cette séquence comporte plusieurs temps.

Elle repose en premier lieu sur **l'analyse des résultats**. Cette analyse est prise en charge par l'Union régionale et restituée à l'équipe syndicale. Elle peut être la base pour élaborer une action syndicale dans l'entreprise/la collectivité/l'administration.

La **présentation des résultats aux salariés ou agents**, du diagnostic de la situation ainsi que la manière dont l'équipe compte s'en saisir sur le plan syndical, constitue une seconde étape essentielle. Il s'agit à cette occasion de positionner l'équipe syndicale, et plus largement la CFDT, comme engagée et mobilisée sur la question du logement. C'est notamment dans cette phase que l'implication spécifique de la CFDT – organisation syndicale en pointe sur la question du logement – peut être mise en évidence.

La restitution aux enquêtés constitue de ce point de vue un moment crucial. Elle permet de redonner la parole aux salariés ou agents à partir des résultats recueillis, et ainsi d'affiner l'analyse et de mieux orienter les actions à conduire en associant pleinement les personnes enquêtées à la démarche. De cette manière, les échanges peuvent permettre d'approfondir une question qui n'était pas apparue à l'élaboration du questionnaire ou qui n'avait pas été retenue. En adhérant au projet, il sera en outre plus facile pour les salariés ou agents d'appréhender une adhésion à la CFDT.

Dès lors, avec les éléments de connaissance et pistes d'action produits tout au long du processus, **l'ouverture d'un dialogue social constructif** avec les directions pourra être lancé. Des actions pourront également être envisagées au terme de ce processus à l'échelle des territoires (collectivités locales, agglomérations). L'ensemble de ces actions mises en œuvre sur le terrain auront vocation à compléter et à alimenter l'intervention menée par l'URI à l'échelle régionale sur la base de l'enquête : élaboration d'un livre blanc, relais des propositions du livre blanc dans les instances régionales dans laquelle la CFDT siège : comité régional de l'habitat et de l'hébergement, conseil économique, social et environnemental régional, etc.